



Distr.
LIMITEE

T/PET.11/L.63
4 novembre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ITALIEN-
ARABE

DEUX PETITIONS DE 638 MEMBRES DE LA LIGUE DE LA JEUNESSE SOMALIE (SYL)
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuées conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur du
Conseil de tutelle)

I

Le 14 juillet 1959

Conseil de tutelle des Nations Unies,
New York (Etats-Unis)

Salut et paix!

Nous, membres de la Ligue de la jeunesse somalie, protestons, pour les
raisons suivantes qui heurtent nos sentiments nationaux, contre la formation du
nouveau Gouvernement somali, constitué par l'Administrateur italien,

M. Mario Di Stefano :

- 1) La loi d'organisation tribale, qui détruit la politique du peuple et
l'unité de la nation.
- 2) Le nombre excessif des fonctionnaires, qui pèse lourdement sur notre
maigre budget.
- 3) La nomination au gouvernement de personnes n'ayant pas la compétence
voulu sur le plan de la culture et de l'expérience.

En conséquence, nous prions Votre Excellence d'examiner dans un esprit de
justice cette question importante qui préoccupe une nation pauvre et pourrait
compromettre son indépendance prochaine.

Nous tenons à faire observer que le Comité directeur de la Ligue de la
jeunesse somalie a violé les règles du parti, qui interdisent les faits ci-dessus
mentionnés. Pour cette raison, nous ne reconnaissons pas ces personnes comme les
représentants légitimes de la Ligue de la jeunesse somalie. Car ce sont tous des
fonctionnaires, à l'exception d'un seul, qui sont préoccupés davantage de leur
situation et de leurs intérêts personnels que du programme du parti.

Nous approuvons fermement les principes adoptés par les députés qui représentent notre parti et qui sont les véritables porte-parole du peuple.

Signé : Mohamed Ali

(suivent les signatures ou les empreintes digitales de 337 autres personnes)

II

Mogadiscio, le 15 juillet 1959.

CONSEIL DE TUTELLE DES NATIONS UNIES, NEW YORK

Les soussignés, membres actifs de la Ligue de la jeunesse somalie, ont l'honneur de soumettre respectueusement au Conseil de tutelle des Nations Unies la pétition suivante par laquelle ils lui demandent de bien vouloir examiner les faits suivants :

S.E. Mario di Stefano, Administrateur de la Somalie, a récemment installé le Gouvernement somali constitué sur une base purement tribale et comprenant un nombre excessif de ministres et de sous-secrétaires, dont des analphabètes et semi-analphabètes, ce qui est entièrement contraire à la volonté du peuple somali qui lutte depuis plus de vingt ans pour une saine indépendance. Du point de vue politique, économique et social, cette situation est également contraire aux obligations que l'Autorité administrante a assumées envers les Nations Unies.

En outre, les soussignés font observer au Conseil de tutelle que le Comité central du parti majoritaire est complètement asservi et corrompu car, sur les 19 membres du Comité central, 13 sont des fonctionnaires du gouvernement et ont par conséquent oublié les buts nationaux énoncés dans les statuts du parti, qui répudie le système tribal.

Dans ces conditions, les soussignés, membres actifs et fidèles du parti Ligue de la jeunesse somalie, déclarent qu'ils ne reconnaissent pas le Comité central actuellement en exercice. De plus, il est bon que le Conseil sache que des nouvelles alarmantes parviennent chaque jour de presque toutes les sections de la Ligue de la jeunesse somalie, condamnant l'action de S.E. l'Administrateur et du Comité central du parti qui a accepté la constitution du nouvel Etat somali selon des critères tribaux. En conséquence, nous vous prions de confirmer que la

façon dont le Gouvernement somali a été constitué n'est pas judicieuse et de prendre note que les 13 pétitionnaires, membres du Parlement et appartenant à la Ligue de la jeunesse somalie ainsi que leurs représentants au Conseil de tutelle sont les véritables représentants du parti et de la Somalie tout entière.

Signé : Ali Barre Giama et 299 autres.
